



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2021DC0057

### OBJET : FORMATION "GESTES ET POSTURES - MANUTENTION ET MOBILISATION DU PATIENT DÉPENDANT"

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une formation «Gestes et Postures/Manutention et mobilisation du patient dépendant» pour un agent du SAAD afin de prévenir les risques professionnels inhérents au métier ;

**CONSIDÉRANT** que DECIMA FORMATION propose une formation qui correspond aux attentes et aux besoins de la collectivité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De conclure avec DECIMA FORMATION, une convention de formation pour les besoins professionnels de Madame LAWOW Fatima.

**ARTICLE 2** : Cette formation se déroulera les 6 et 7 octobre 2021.

**ARTICLE 3** : Le règlement de la dépense de 336,00 euros TTC s'effectuera au chapitre 016 fonction 020 compte 6188 du budget du SAAD de Corbas.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.